



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

**BREVET PROFESSIONNEL**  
**ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE**

**ÉPREUVE E5**  
**UNITÉ 50**  
**GESTION DE L'ENTREPRISE**

**Le dossier comporte 16 pages numérotées de 1/16 à 16/16**

Page 1 .....	Page de garde
Page 2 .....	Mise en situation
Pages 3 à 4 .....	Énoncé
Pages 5 à 9 .....	Documents à consulter
Pages 10 à 16 .....	Annexes à rendre

**Assurez-vous que le dossier qui vous est remis est complet.**

**Les candidat/e(s) répondent directement sur le sujet,  
à rendre à la fin de l'épreuve dans une feuille de copie anonymée.**

L'usage du dictionnaire n'est pas autorisé.

Calculatrice autorisée : BO 42 du 25/11/99 - circulaire n° 99-186 du 16/11/99 :

« Toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique, à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante, sont autorisées.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits ».

<b>Session 2017</b>	<b>EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE</b>		<b>SUJET</b>	
<b>BPECP1701</b>	<b>Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50</b>	<b>Coefficient 4</b>	<b>Durée 3 h</b>	<b>Page 1/16</b>

# BELLE NATURE

EURL au capital de 7 500 €  
22 bis, rue des Pierres-Taillées  
33600 PESSAC  
Téléphone : 05 56 21 65 43  
Courriel : bellnature@bbox.fr

Montant du capital : ..... 7 500 €  
Statut juridique : ..... EURL  
Gérante non salariée : ..... Audrey JAQUEMIN  
RCS : ..... BORDEAUX B 745 668 215  
SIRET : ..... 745 668 215 00010  
Code NAF : ..... 9602B  
Salariés : .....

- Catherine Poifol, esthéticienne à temps plein (CDI)
- Karine Delahayes, esthéticienne à temps partiel (CDI)
- Vous, en contrat de professionnalisation

TVA : ..... Taux normal (20 %) - TVA sur les encaissements  
Domiciliation bancaire : ..... Le Crédit Lyonnais - Agence de BORDEAUX Centre  
Horaires d'ouverture : ..... Du mardi au samedi de 9 h 30 à 19 h 30 sans interruption

Prestations proposées sur rendez-vous uniquement :

Épilations, soins du visage, soins du corps, beauté des mains et des pieds, bronzage, soins duo mère/fille, remise en forme, amincissement.

Esthéticienne de formation, Audrey JAQUEMIN a créé son institut en janvier 2008. Elle assure des soins tout en s'occupant de la gestion de son entreprise. Seuls les travaux d'inventaire sont confiés à un cabinet comptable.

Au cours de votre formation, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation au sein de cet institut, Audrey JAQUEMIN vous confie cinq dossiers à traiter :

- Dossier 1 - **État de rapprochement bancaire**
- Dossier 2 - **Budget de trésorerie**
- Dossier 3 - **Déclaration de TVA**
- Dossier 4 - **Communication commerciale**
- Dossier 5 - **Rupture de contrat de travail**

**Les cinq dossiers sont indépendants.**

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 2/16

## DOSSIER 1 - ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

---

Le 25 mars 2017, Audrey JAQUEMIN désire connaître le montant exact du solde de son compte « Banque » car elle devra, dans un court délai, passer une importante commande auprès d'un fournisseur.

Pour ce faire, elle vous remet un extrait du compte « 512000 - Le Crédit Lyonnais » (**document 1 page 5/16**) et le relevé de banque en date du 22 mars 2017 (**document 2 page 5/16**).

Travail à faire :

Sur l'**ANNEXE 1 page 10/16** (à rendre avec la copie) :

1.1. Présentez l'état de rapprochement bancaire au 25 mars 2017.

## DOSSIER 2 - BUDGET DE TRÉSORERIE

---

Audrey JAQUEMIN décide d'investir dans un nouvel appareil : la plateforme oscillante « Dream Healthier ».

Mais elle rembourse encore pour quelques années un emprunt souscrit lors de la création de la société.

Elle espère financer l'investissement sans avoir recours à des ressources externes.

Elle vous demande d'établir pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2017 un budget de trésorerie en intégrant l'investissement afin de savoir si l'acquisition est possible.

Audrey JAQUEMIN vous confie les pièces suivantes :

- des éléments prévisionnels de recettes et de charges (**document 3 page 6/16**) ;
- l'échéancier « Groupama » concernant la protection complémentaire des travailleurs non salariés (**document 4 page 6/16**) ;
- l'appel de provision sur cotisations RSI des travailleurs non salariés (**document 5 page 7/16**) ;
- un extrait du tableau d'amortissement de l'emprunt souscrit lors de la création de la société (**document 6 page 7/16**).

Travail à faire :

Sur l'**ANNEXE 2 page 11/16** (à rendre avec la copie) :

2.1. Complétez le tableau des encaissements et des décaissements prévisionnels.

Sur l'**ANNEXE 3 page 11/16** (à rendre avec la copie) :

2.2. Présentez le budget de trésorerie pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2017.

Sur l'**ANNEXE 4 page 12/16** (à rendre avec la copie) :

2.3. Répondez aux questions posées par Audrey JAQUEMIN.

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 3/16

## DOSSIER 3 - DÉCLARATION DE TVA

---

Audrey JAQUEMIN vous charge d'établir la déclaration de TVA au titre du mois d'avril 2017.

Elle vous transmet les éléments nécessaires à cette déclaration (**document 7 page 8/16**).

Travail à faire :

Sur l'**ANNEXE 5 page 13/16** (à rendre avec la copie) :

3.1. Établissez les tableaux préparatoires à la déclaration de TVA.

Sur l'**ANNEXE 6 page 14/16** (à rendre avec la copie) :

3.2. Complétez la déclaration de TVA sur l'extrait de document CERFA.

## DOSSIER 4 - COMMUNICATION COMMERCIALE

---

Après avoir effectué un apport de capital, Audrey JAQUEMIN a acquis une plateforme oscillante.

Cette plateforme oscillante « Dream Healthier » est en fonction depuis le 7 avril 2017.

Pour rentabiliser rapidement l'investissement, elle décide d'organiser une campagne publicitaire dans sa commune, qui mettra en avant l'institut et le nouvel équipement de remise en forme.

Elle vous demande de concevoir la maquette d'un prospectus qui sera imprimé par l'entreprise « Cap Impression » de Pessac et distribué sur la commune de Pessac début mai 2017.

Audrey JAQUEMIN vous communique :

- la description du matériel DREAM HEALTHER (**document 8 page 8/16**) ;
- des consignes pour la maquette du prospectus (**document 9 page 9/16**).

Travail à faire :

Sur l'**ANNEXE 7 page 15/16** (à rendre avec la copie) :

4.1. Présentez la maquette du prospectus en prenant soin de la mise en page (le gabarit peut être utilisé en portrait ou en paysage) et répondez à la question.

## DOSSIER 5 - RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL

---

Aujourd'hui, Karine DELAHAYES, salariée depuis trois ans dans l'institut, vient de remettre sa lettre de démission à Audrey JAQUEMIN.

Travail à faire :

Sur l'**ANNEXE 8 page 16/16** (à rendre avec la copie) :


5.1. Répondez aux questions relatives à la rupture du contrat de travail.

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 4/16

**DOCUMENT 1 - Extrait du compte « 512000 - Le Crédit Lyonnais »**

Date	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01/03/2017	Solde au 01/03/2017			2 521,20
02/03/2017	Virement Carte bancaire	590,03		3 111,23
02/03/2017	Prélèvement EDF		138,69	2 972,54
05/03/2017	Remise de chèques n° 32	123,50		3 096,04
07/03/2017	Chèque n° 15244		1 938,58	1 157,46
08/03/2017	Prélèvement mensualité emprunt		698,25	459,21
12/03/2017	Remise de chèque n° 33	32,00		491,21
16/03/2017	Virement client abonné	56,33		547,54
19/03/2017	Dépôt d'espèces n° 741	98,00		645,54
22/03/2017	Chèque n° 15245 à PHYT'S		265,50	380,04

**DOCUMENT 2 - Relevé de banque « Le Crédit Lyonnais »**

 EURL « BELLE NATURE » Mme Audrey JAQUEMIN - 22 bis rue des Pierres-Taillées 33600 PESSAC			
DATE D'OPÉRATION	LIBELLÉ/RÉFÉRENCE	DÉBIT EUROS	CRÉDIT EUROS
	Solde créditeur au 01/03/17		2 521,20
03/03/17	Remise de chèque N° 32		123,50
03/03/17	Avis de débit - Frais tenue de compte	1,20	
04/03/17	Virement de Carte bancaire		590,03
08/03/17	Virement client abonné		56,33
08/03/17	Dépôt d'espèces n° 741		98,00
13/03/17	Prélèvement EDF	138,69	
14/03/17	Avis de crédit - Encaissement d'intérêts		23,50
18/03/17	Chèque n° 15244	1 938,58	
18/03/17	Virement PBI	85,20	
21/03/17	Avis de débit - Mensualité emprunt	698,25	
Total des mouvements		2 861,92	3 412,56
Solde créditeur au 22/03/17		550,64	

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 5/16

## DOCUMENT 3 - Éléments prévisionnels de recettes et de charges

### PRÉVISIONS D'ACTIVITÉ

Chiffre d'affaires TTC, encaissé au comptant : .....	•	avril 2017	:	12 621 €
	•	mai 2017	:	12 981 €
	•	juin 2017	:	17 546 €

### DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Achats de marchandises TTC, payables 50 % au comptant et 50 % à 30 jours : .....	•	mars 2017	:	1 900 €
	•	avril 2017	:	2 100 €
	•	mai 2017	:	1 500 €
	•	juin 2017	:	2 400 €

Loyer mensuel : ..... : 910 €

Charges de l'institut (salaires, cotisations sociales, électricité, eau, etc.) : .....	•	avril 2017	:	6 900 €
	•	mai 2017	:	6 900 €
	•	juin 2017	:	7 200 €

TVA à décaisser : .....	•	avril 2017	:	431 €
	•	mai 2017	:	248 €
	•	juin 2017	:	412 €

Investissement : plateforme oscillante, prix TTC réglé en 3 fois par mensualités égales à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 : ..... : 9 000 €

## DOCUMENT 4 - Échéancier « Groupama »



Agence de Bordeaux  
14 place Émile Zola  
33000 BORDEAUX

Protection complémentaire

POINTS TNS \*

Prime annuelle : 1 025 €

EURL Belle Nature

22 bis, rue des Pierres-Taillées

33600 PESSAC

Période : du 01/01/2017 au 31/12/2017

ATTENTION : prélèvements le :

15/03/2017

15/05/2017

15/07/2017

183 €


183 €

183 €


\* Travailleurs non salariés

<b>Session 2017</b>	<b>EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE</b>		<b>SUJET</b>	
<b>BPECP1701</b>	<b>Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Durée</b>	<b>Page</b>
	<b>Unité : U50</b>	<b>4</b>	<b>3 h</b>	<b>6/16</b>

## DOCUMENT 5 - Appel de provision sur cotisations TNS

		RSI AQUITAINE 1 rue Prévost 33526 BRUGES Cedex	
Appel de provision sur cotisations TNS 2017		EURL BELLE NATURE Gérante : Audrey JAQUEMIN 22 bis rue des Pierres-Taillées 33600 PESSAC	
Prélèvements sur le compte IBAN FR76 2315 0008 041185022 LCL Pessac			
10/01/2017	10/02/2017	10/03/2017	10/04/2017
429,40	429,40	429,40	429,40
10/05/2017	10/06/2017	10/07/2017	10/08/2017
435,40	435,40	435,40	435,40

## DOCUMENT 6 - Extrait du tableau d'amortissement de l'emprunt

		Agence de Bordeaux Centre Titulaire du prêt 12856 5897 487 Mme Audrey JAQUEMIN - 22 bis rue des Pierres-Taillées EURL « BELLE NATURE » 33600 PESSAC		
Date d'échéance	Mensualité	Capital amorti	Intérêts	Capital restant dû
05/01/2017	698,25	598,32	99,93	21 008,90
05/02/2017	698,25	601,38	97,17	20 407,82
05/03/2017	698,25	603,86	94,39	19 803,96
05/04/2017	698,25	606,66	91,59	19 197,30
05/05/2017	698,25	609,46	88,79	18 587,84
05/06/2017	698,25	612,28	85,97	17 975,56
05/07/2017	698,25	615,11	83,14	17 360,45
05/08/2017	698,25	617,96	80,29	16 742,49
05/09/2017	698,25	620,82	77,43	16 121,67
05/10/2017	698,25	623,69	74,56	15 497,98
05/11/2017	698,25	626,57	71,68	14 871,41
05/12/2017	698,25	629,47	68,78	14 241,94

<b>Session 2017</b>	<b>EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE</b>		<b>SUJET</b>	
<b>BPECP1701</b>	<b>Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise</b>	<b>Coefficient</b>	<b>Durée</b>	<b>Page</b>
	<b>Unité : U50</b>	<b>4</b>	<b>3 h</b>	<b>7/16</b>



## DOCUMENT 7 - Éléments de calcul de la TVA du mois d'avril 2017

Extrait du livre des recettes du mois d'avril 2017 :

Encaissements de prestations de services TTC :..... 8 635 €  
Vente de produits TTC : ..... 3 986 €

Extrait du livre des dépenses du mois d'avril 2017 :

Achat d'un appareil Dream Healthier (plateforme oscillante),  
livré le 1<sup>er</sup> avril 2017 : ..... 7 500 € HT  
Achats de produits utilisés à l'institut : ..... 1 223 € HT  
Achats de produits destinés à la vente : ..... 527 € HT

Remarque : L'entreprise ne bénéficie pas de crédit de TVA au titre du mois de mars 2017.

## DOCUMENT 8 - Description du matériel DREAM HEALTHIER



### Plateforme oscillante Dream Healthier

Plateforme oscillante, technologie exclusive avec un double plateau. Le double plateau breveté permet à cette plateforme d'être la plus efficace du marché. Le produit est accessible, en location, achat au comptant, achat à tempérament ou crédit-bail.

Une méthode révolutionnaire pour brûler les graisses,

**La Dream Healthier** est le symbole d'une toute nouvelle génération des plateformes oscillantes. Basé sur le concept du plateau de Freeman, cet appareil s'appuie sur une technique unique : l'oscillation se fait désormais sur deux plateaux, permettant ainsi une réelle intensification du travail musculaire.

Ce nouveau concept de plateforme oscillante Dream Healthier permet de brûler efficacement les graisses particulièrement autour de la ceinture abdominale permettant ainsi d'affiner et de remodeler la silhouette.

La plateforme met le corps en déséquilibre et celui-ci, en fonction des vitesses et des positions, va venir contracter des groupes de muscles afin de pallier ce déséquilibre, appelé réflexe myotatique. Les cellules adipeuses sont ensuite décollées et cassées comme le ferait un masseur par un palper rouler... mais sans douleur !

Tous les muscles sont également sollicités de la même manière que lors d'une activité physique, mais beaucoup plus intensément puisque 15 minutes de séance sur la Dream Healthier vont correspondre à une heure de sport... avec les efforts en moins !

La plateforme oscillante Dream Healthier permet de remodeler le corps en renforçant la tonicité musculaire de façon non traumatisante et un brûlage rapide des graisses.

(Source : Dream Healthier France 1 bis rue Eugène Maréchal 69200 VÉNISSIEUX août 2014)

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 8/16

## DOCUMENT 9 - Consignes pour la maquette du prospectus

Je souhaite, entre autre, que figurent sur le prospectus les informations suivantes :

- les éléments d'identification de l'institut et les horaires ;
- une présentation claire de ce nouveau service ;
- un rappel des autres prestations ;
- les tarifs que je propose pour un abonnement, à savoir : 1 mois - 90 €, 2 mois - 140 €, 6 mois - 270 € et 1 an - 390 € ;
- la durée de la séance.

Je vous remercie.

Audrey JAQUEMIN

<b>Session 2017</b>	<b>EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE</b>	<b>SUJET</b>		
<b>BPECP1701</b>	<b>Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50</b>	<b>Coefficient 4</b>	<b>Durée 3 h</b>	<b>Page 9/16</b>

# ANNEXES À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

(de la page 10/16 à la page 16/16)

## ANNEXE 1 - ÉTAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE

Date	Opérations	Compte 512 Banque LCL		Relevé bancaire LCL	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Solde au .....				
	Totaux				
	Soldes rapprochés le .....				

<b>Session 2017</b>	<b>EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE</b>	<b>SUJET</b>			
<b>BPECP1701</b>	<b>Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50</b>	<b>Coefficient 4</b>	<b>Durée 3 h</b>	<b>Page 10/16</b>	

## ANNEXE 2 - TABLEAU DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉCAISSEMENTS PRÉVISIONNELS

	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017
Encaissements TTC			
Décaissements TTC			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
•			
Total des décaissements			

## ANNEXE 3 - BUDGET DE TRÉSORERIE

	Avril 2017	Mai 2017	Juin 2017
Trésorerie en début de mois	1 500		
Encaissements			
Décaissements			
Trésorerie en fin de mois			

<b>Session 2017</b>	<b>EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE</b>		<b>SUJET</b>	
<b>BPECP1701</b>	<b>Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise</b> <b>Unité : U50</b>	<b>Coefficient</b> <b>4</b>	<b>Durée</b> <b>3 h</b>	<b>Page</b> <b>11/16</b>

## ANNEXE 4 - QUESTIONS POSÉES PAR AUDREY JAQUEMIN

---

Quel est l'intérêt de réaliser un budget de trésorerie tous les trimestres ?

.....

.....

.....

.....

.....

Indiquez les différentes possibilités de financement pour l'acquisition de la plateforme oscillante ? (Citez 4 moyens de financement dans votre réponse)

.....

.....

.....

.....

.....

Après analyse du budget de trésorerie, indiquez si l'acquisition de la plateforme oscillante peut se faire sans avoir recours à des ressources externes ? Argumentez.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 12/16

## ANNEXE 5 - TABLEAUX PRÉPARATOIRES À LA DÉCLARATION DE TVA

(Montants à arrondir à l'euro supérieur)

	Calculs	Montants à déclarer
TVA collectée sur les ventes et les prestations de services (ou TVA brute)		

	Calculs	Montants à déclarer
TVA déductible sur immobilisations		
TVA déductible sur les autres biens et services		
	TOTAL	

	Calculs	Montants à déclarer
<i>Cocher le bon intitulé de compte :</i> <input type="checkbox"/> TVA à décaisser <input type="checkbox"/> Crédit de TVA		

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 13/16

# ANNEXE 6 - DECLARATION DE TVA (DOCUMENT CERFA)

A MONTANT DES OPERATIONS REALISEES			
OPERATIONS IMPOSABLES (H.T.)		OPERATIONS NON IMPOSABLES	
01	Ventes, prestations de services.....	0979	04 Exportations hors UE .....
02	Autres opérations imposables .....	0981	05 Autres opérations non imposables .....
2A	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044	06 Livraisons intracommunautaires .....
03	Acquisitions intracommunautaires (dont ventes à distance et/ou opérations de montage : .....	0031	6A Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France
3A	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	07 Achats en franchise.....
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujéti non établi en France	0040	7A Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujéti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)
3C	Régularisations..... (Important : cf. notice).	0036	7B Régularisations..... (Important : cf. notice).
<b>B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER</b>			
<b>TVA BRUTE</b>		<b>Base hors taxe</b>	<b>Taxe due</b>
<b>Opérations réalisées en France métropolitaine</b>			
08	Taux normal 20 % .....	0207	
09	Taux réduit 5,5 % .....	0105	
9 B	Taux réduit 10 % .....	0151	
<b>Opérations réalisées dans les DOM</b>			
10	Taux normal 8,5 % .....	0201	
11	Taux réduit 2,1 % .....	0100	
12	.....		
<b>Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>			
13	Ancien taux .....	0900	
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A) .....	0950	
15	TVA antérieurement déduite à reverser .....	0600	
<b>La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relevant du taux de 2,1 % continuent d'être déclarées sur l'annexe 3310 A.</b>		16	<b>Total de la TVA brute due (lignes 08 à 15) .</b>
		17	<b>Dont TVA sur acquisitions intracommunautaires</b>
		18	<b>Dont TVA sur opérations à destination de Monaco</b>
<b>TVA DÉDUCTIBLE</b>			
19	Biens constituant des immobilisations .....	0703	
20	Autres biens et services .....	0702	
21	Autre TVA à déduire..... (dont régularisation sur de la TVA collectée [cf. notice] .....	0059	
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration.....	8001	
22A	Indiquer ici le coefficient de taxation forfaitaire applicable pour la période s'il est différent de 100 % <input type="text"/> %	23	<b>Total TVA déductible (lignes 19 à 22) .....</b>
		24	<b>Dont TVA non perçue récupérable par les assujétis disposant d'un établissement stable dans les DOM..... (articles 295-5° et 295 A du code général des impôts)</b>
<b>CRÉDIT</b>		<b>TAXE À PAYER</b>	
25	Crédit de TVA (ligne 23 – ligne 16).....	0705	28 TVA nette due (ligne 16 – ligne 23).....
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3519 joint .....	8002	29 Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A. ....
AA	Crédit de TVA transféré à la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G .....	8 005	30 Sommes à imputer, y compris acompte congés .....
27	Crédit à reporter (ligne 25 – ligne 26 – ligne AA)..... (Cette somme est à reporter ligne 22 de la prochaine déclaration)	8003	31 Sommes à ajouter, y compris acompte congés .....
		AB	<b>Total à payer acquitté par la société tête de groupe sur la déclaration récapitulative 3310-CA3G (lignes 28 + 29 – 30 + 31) .....</b>
		32	<b>Total à payer (lignes 28 + 29 – 30 + 31 – AB) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)</b>

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 14/16
	Unité : U50			

## ANNEXE 7 - GABARIT POUR LA MAQUETTE DU PROSPECTUS

---



Madame Jacquemin fait appel à vous pour compléter sa campagne publicitaire.  
Citez deux autres moyens de communication qui peuvent permettre de mieux faire connaître ce nouvel équipement.

.....

.....

<b>Session 2017</b>	<b>EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE</b>		<b>SUJET</b>	
<b>BPECP1701</b>	<b>Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50</b>	<b>Coefficient 4</b>	<b>Durée 3 h</b>	<b>Page 15/16</b>



## ANNEXE 8 - QUESTIONS RELATIVES À LA RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

---

Indiquez les 3 documents que doit obligatoirement remettre Audrey JAQUEMIN à la salariée démissionnaire lorsque celle-ci quittera l'entreprise ?

- .....
- .....
- .....

Comment se nomme le délai que la salariée démissionnaire ainsi que Audrey JAQUEMIN devront respecter dès la réception de la lettre de démission ?

.....  
.....

Quelle est l'utilité de ce délai pour Audrey JAQUEMIN ? (deux réponses attendues)

.....  
.....  
.....

Session 2017	EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL ESTHÉTIQUE COSMÉTIQUE PARFUMERIE		SUJET	
BPECP1701	Épreuve : E5 - Gestion de l'entreprise Unité : U50	Coefficient 4	Durée 3 h	Page 16/16